

**Question posée par M. Alexis Corbière**

Député de la Seine-Saint-Denis  
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

**Adressée à M. Adrien Taquet**

Secrétaire d'Etat en charge de la Protection de l'enfance

## Dégradation inquiétante des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance en Seine Saint Denis

\*\*\*\*\*

Le député Alexis Corbière attire l'attention de Monsieur le secrétaire d'Etat sur la dégradation inquiétante des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en Seine-Saint-Denis.

Le mardi 11 décembre, les professionnels de l'ASE manifestaient devant le tribunal de grande instance de Bobigny pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail et l'insuffisance des moyens alloués à ce secteur. L'ensemble de la chaîne, de la prévention jusqu'aux mesures de placement, est aujourd'hui à bout de souffle : près de neuf cents familles sont en attente de mesures éducatives, jusqu'à un an d'attente pour un rendez-vous au centre médico-psychologique, un manque de personnel lié aux restrictions budgétaires et un sous-effectif des éducateurs du Conseil départemental.

Dans une tribune parue le 5 novembre, les juges des enfants du tribunal de Bobigny s'alarment eux aussi de ces anomalies. Faute de moyens, les missions de prévention, de repérage et d'analyse des dangers destinées à protéger les mineurs vulnérables ne peuvent s'appliquer dans de bonnes conditions. Pire, les délais pour la prise en charge effective des enfants atteignent parfois jusqu'à dix-huit mois. Un enfant signalé à l'âge de deux ans risque ainsi de ne pas être pris en charge avant l'âge de quatre ans.

Ces dysfonctionnements inquiétants sont le résultat du désengagement de l'Etat en Seine-Saint-Denis. Le service public de la protection de l'enfance devrait pourtant être en pleine capacité de garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, préserver sa sécurité, soutenir son développement. Cette situation anormale contrevient en outre aux dispositions protectrices de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) pourtant ratifié par la France. C'est dans ce contexte que les élus de ce département appellent à rétablir l'égalité républicaine pour que cesse le délitement des services publics, qu'il s'agisse de l'ASE, de l'éducation mais aussi de la justice.

Le député demande donc au secrétaire d'Etat de dévoiler ses intentions concernant l'avenir de l'Aide sociale à l'enfance dans le département de Seine Saint Denis. Il souhaite ainsi que soient rapidement annoncées les mesures envisagées pour remédier aux difficultés évoquées.